



Réunion publique :
**« présentation des orientations générales du Projet
d'Aménagement et de Développement Durables »**

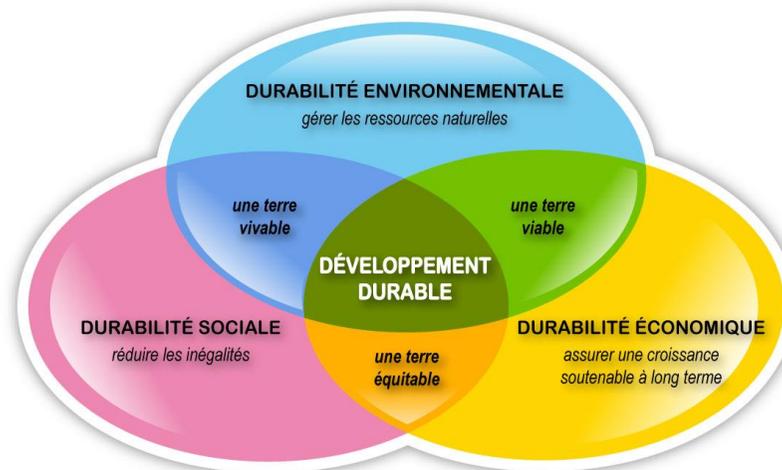
2 juillet 2019



1. PRÉAMBULE

1. Préambule

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document de politique générale de nature à fournir une vision prospective du territoire communal à échéance de 10 à 15 ans.**
- C'est la notion de **Projet de territoire** qui est mise en avant.
- **Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques retenues pour l'ensemble de la commune (article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme).**
- Il est basé sur les conclusions de l'état initial de l'environnement du diagnostic territorial.



2. La logique d'élaboration

Approche stratégique

Le **PADD**
définit les grands axes du projet
de développement de la commune

**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT**
Fixent les principes d'urbanisme s'imposant
aux aménageurs privés et publics



Approche opérationnelle

Le **ZONAGE**
et
Le **REGLEMENT
D'URBANISME**
Fixent les dispositions
Spécifiques à chaque zone

3. Les étapes de l'élaboration

Phase 1
Diagnostic territorial

Phase 2
Définition des enjeux

Phase 3
P.A.D.D.

Phase 4
Orientations d'aménagement,
évaluation environnementale,
documents graphiques et
règlement

L'étape qui s'achève

Phase 5
Mise au point
dossier P.L.U.
pour l'enquête
publique

Phase 6
Assistance de fin de procédure

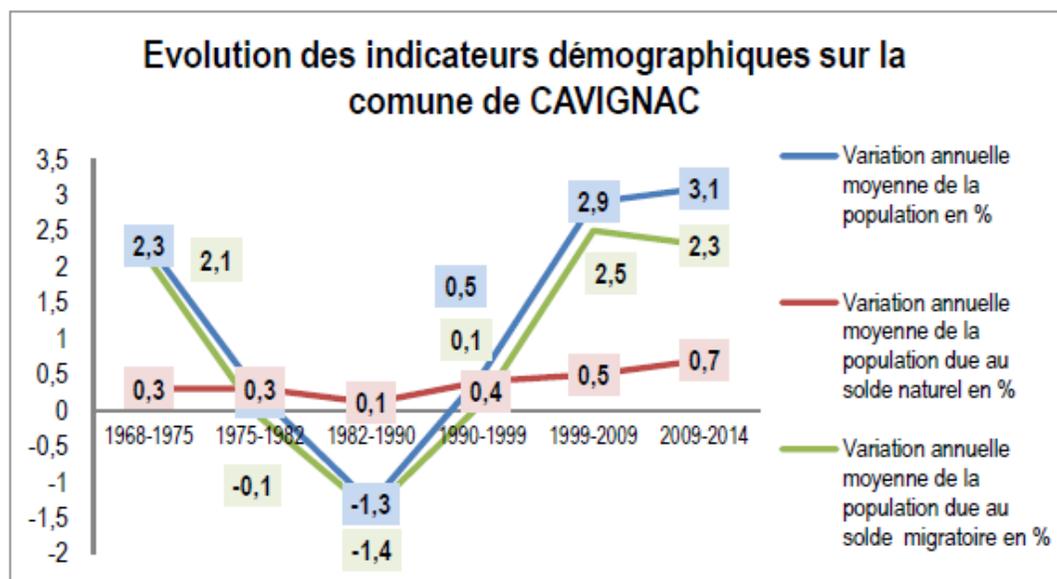
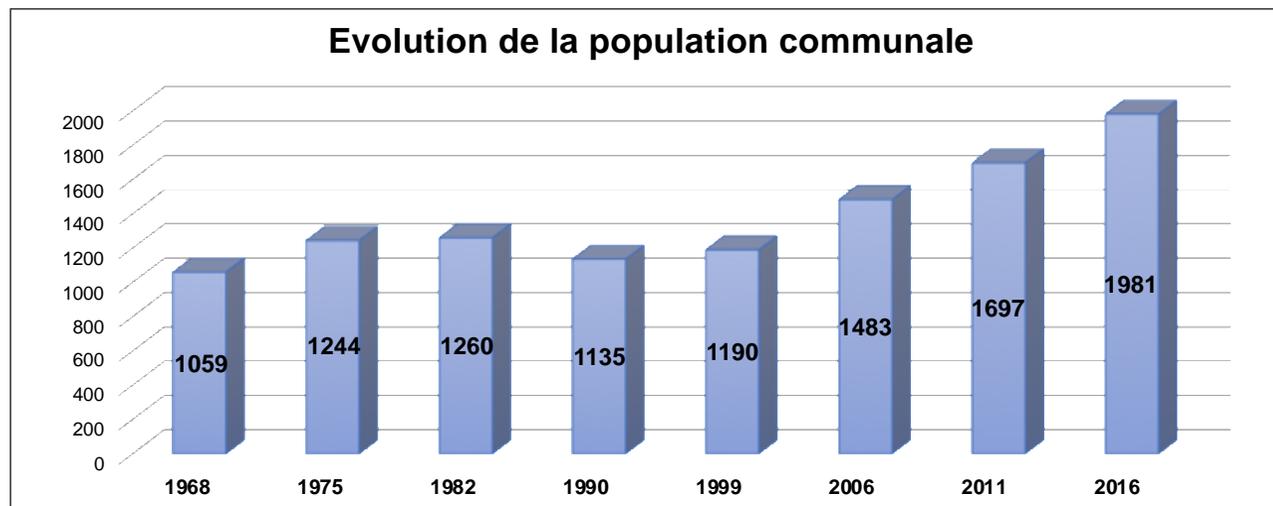
Evaluation environnementale



2. LES FONDEMENTS DU PROJET MUNICIPAL

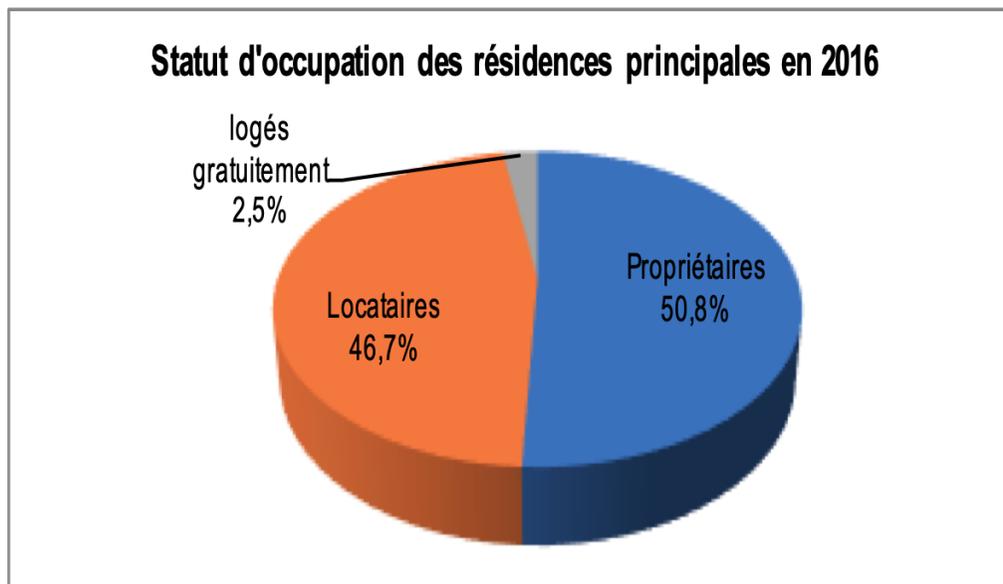
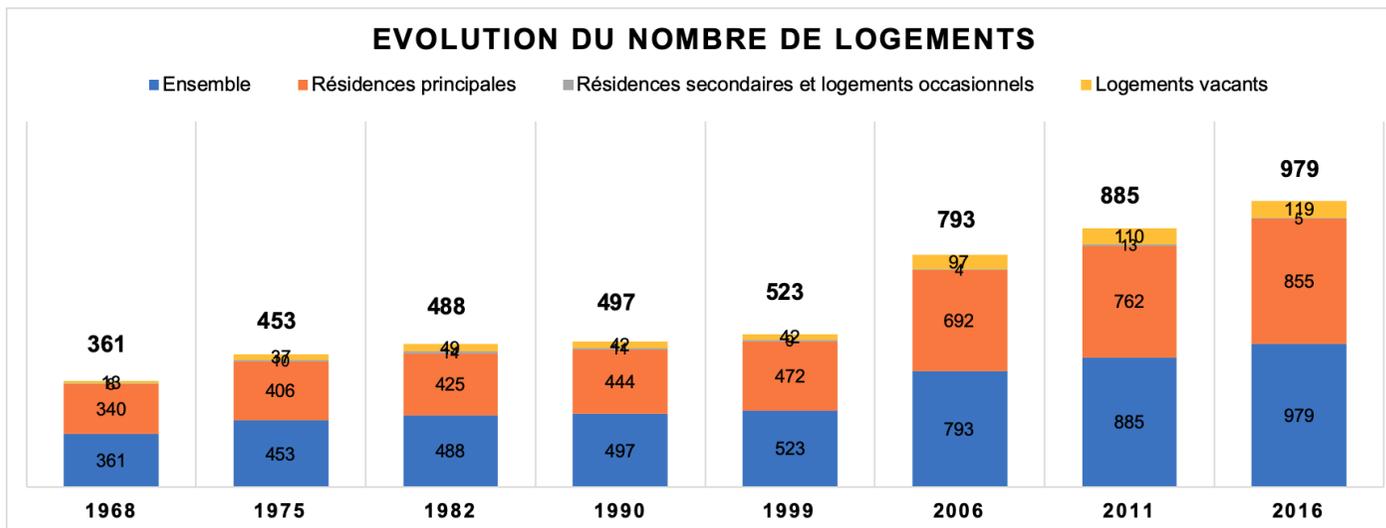
Contexte démographique

Augmentation de la population de 3,4% / an entre 2010 et 2015



Source : INSEE

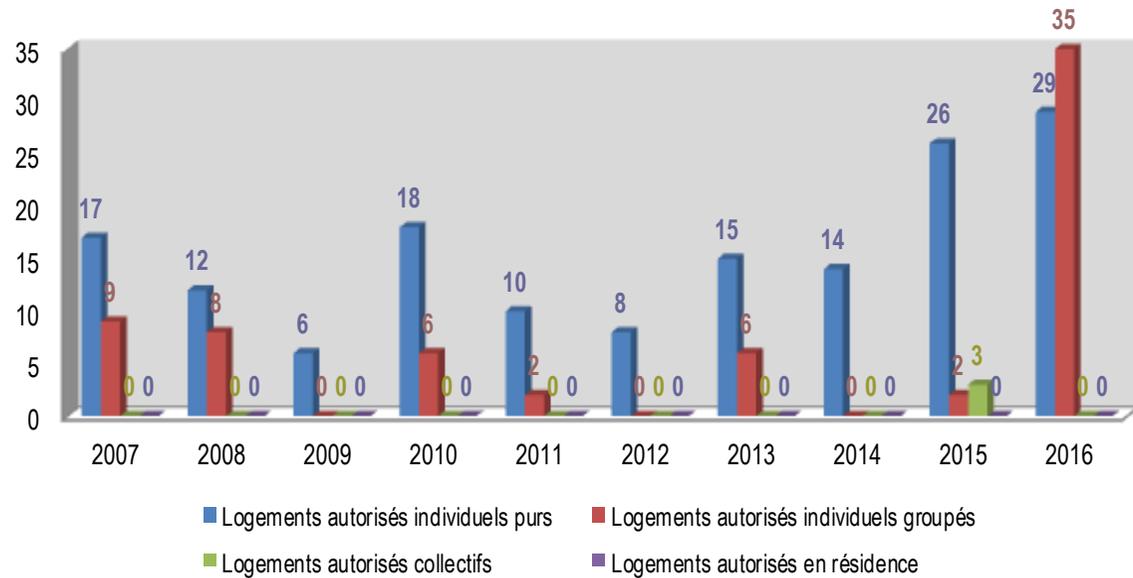
Contexte du logement



Contexte du logement

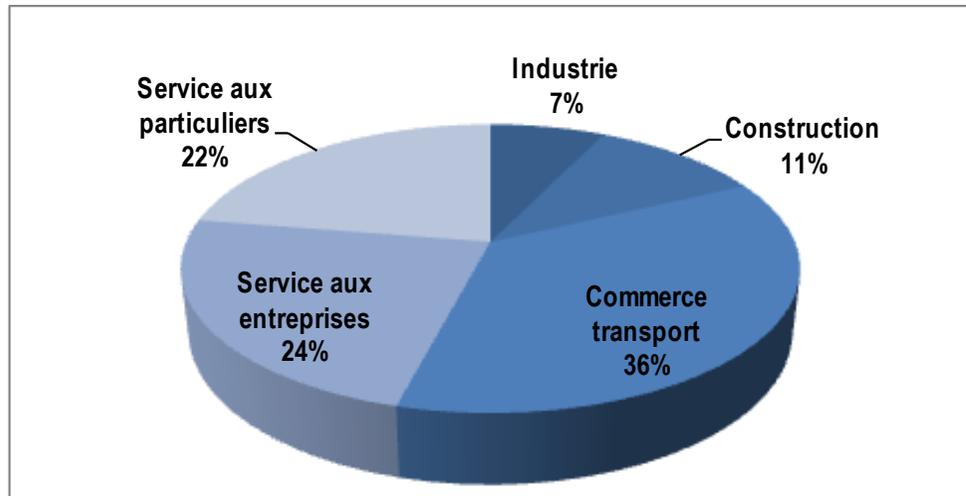


Evolution du nombre de logements autorisés



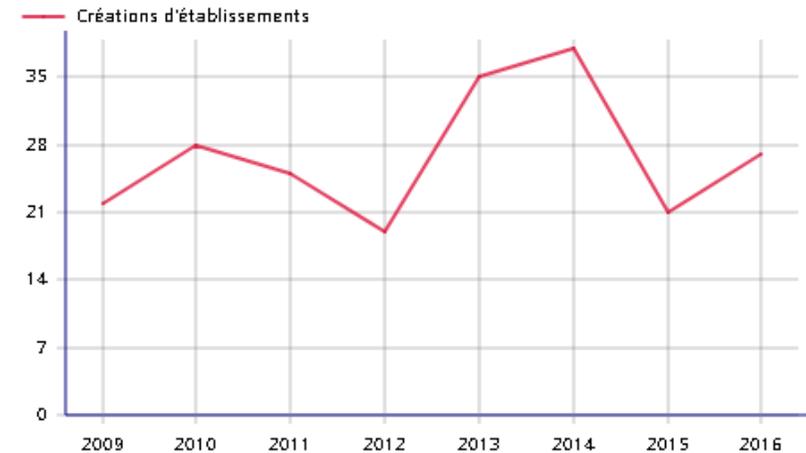
Contexte économique

Activités non agricoles présentes sur la commune
Les établissements dont le siège social est localisé à
CAVIGNAC au 01/01/2015



Evolution des créations d'entreprise (activités marchande hors agriculture)

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/N.

Contexte de l'emploi

Catégories socioprofessionnelles (CSP) à Cavignac

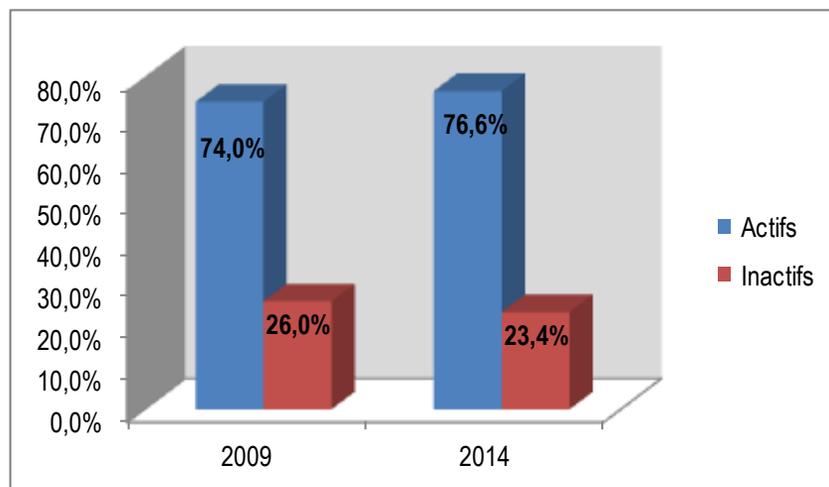
Données 2014 (source : JDN d'après Insee)



Cadres, ouvriers, artisans, employés à CAVIGNAC

Données 2014	Actifs de 15 à 64 ans	% des actifs de 15 à 64 ans
Agriculteurs exploitants	0	0,0 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	53	5,9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	32	3,5 %
Professions intermédiaires	199	22,0 %
Employés	288	31,9 %
Ouvriers	320	35,4 %

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, qui résident dans la zone

	2009		2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Travail dans la commune de résidence	132	19,4	140	18,4
Travail dans une autre commune que la commune de résidence	549	80,6	619	81,6
TOTAL	680	100	759	100

Enjeux socio-économiques à l'échelle intercommunale

Structurer l'activité commerciale de proximité (hors Grandes Surfaces) sur le noyau urbain déjà organisé et permettre l'implantation de nouveaux services (services de proximité, accueil hôtelier...)

- Cagnac doit constituer un maillon important du développement économique de la Communauté de Communes
- Un dynamisme économique à territorialiser
- Une économie à conforter et des actifs à « sédentariser »
- Des relations « domicile/travail » à gérer
- Des zones d'activités à aménager et qualifier
- Une dynamique associative à développer
- Une diversification des équipements de loisirs à poursuivre

Enjeux socio-économiques et de l'habitat à l'échelle communale

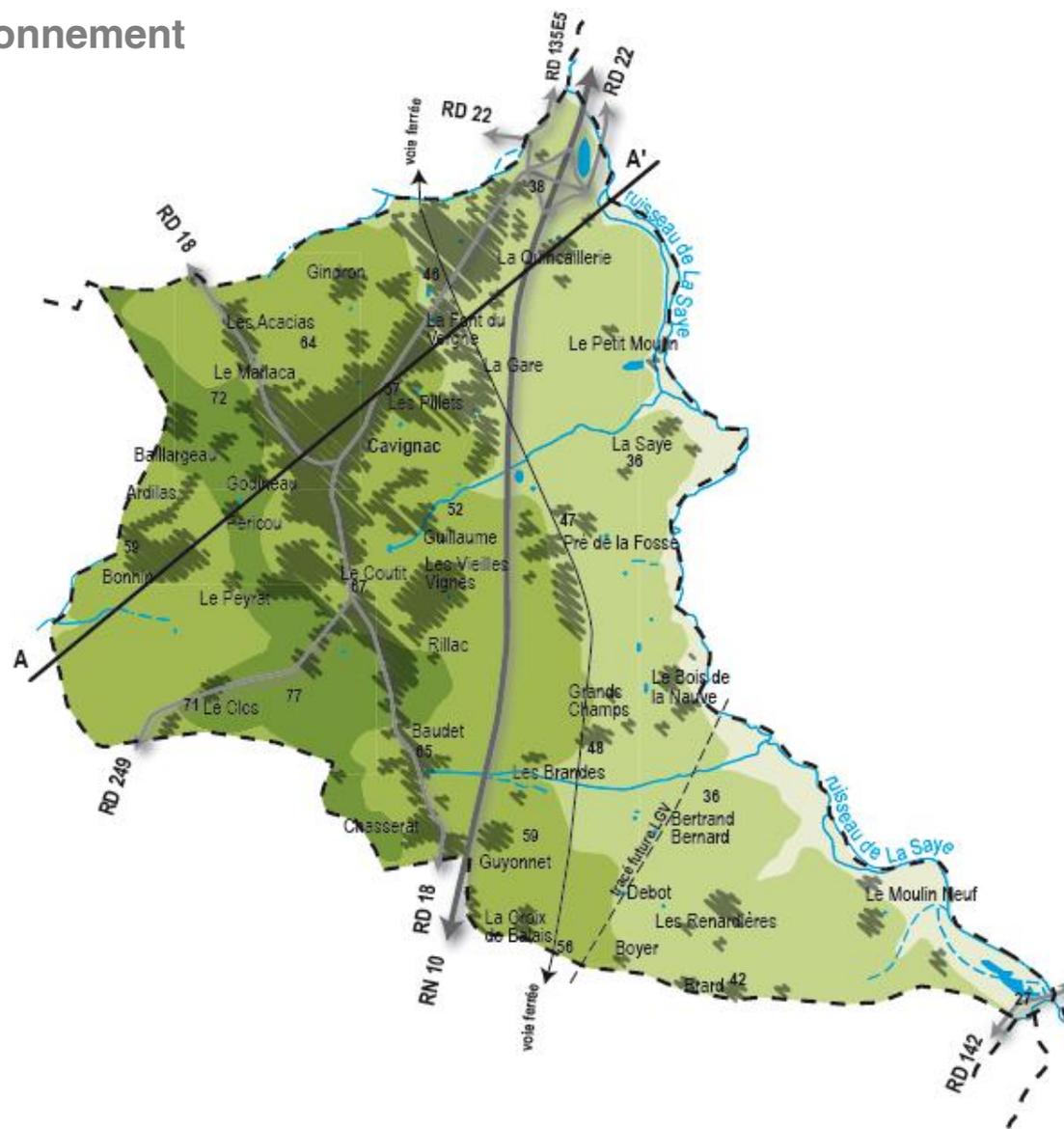
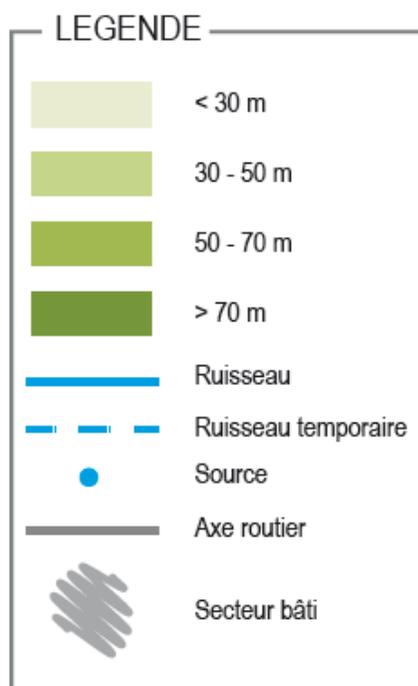
- **Concilier le développement urbain lié à l'évolution du nombre d'habitants, la pression foncière, les contraintes environnementales, la préservation des paysages et des milieux**

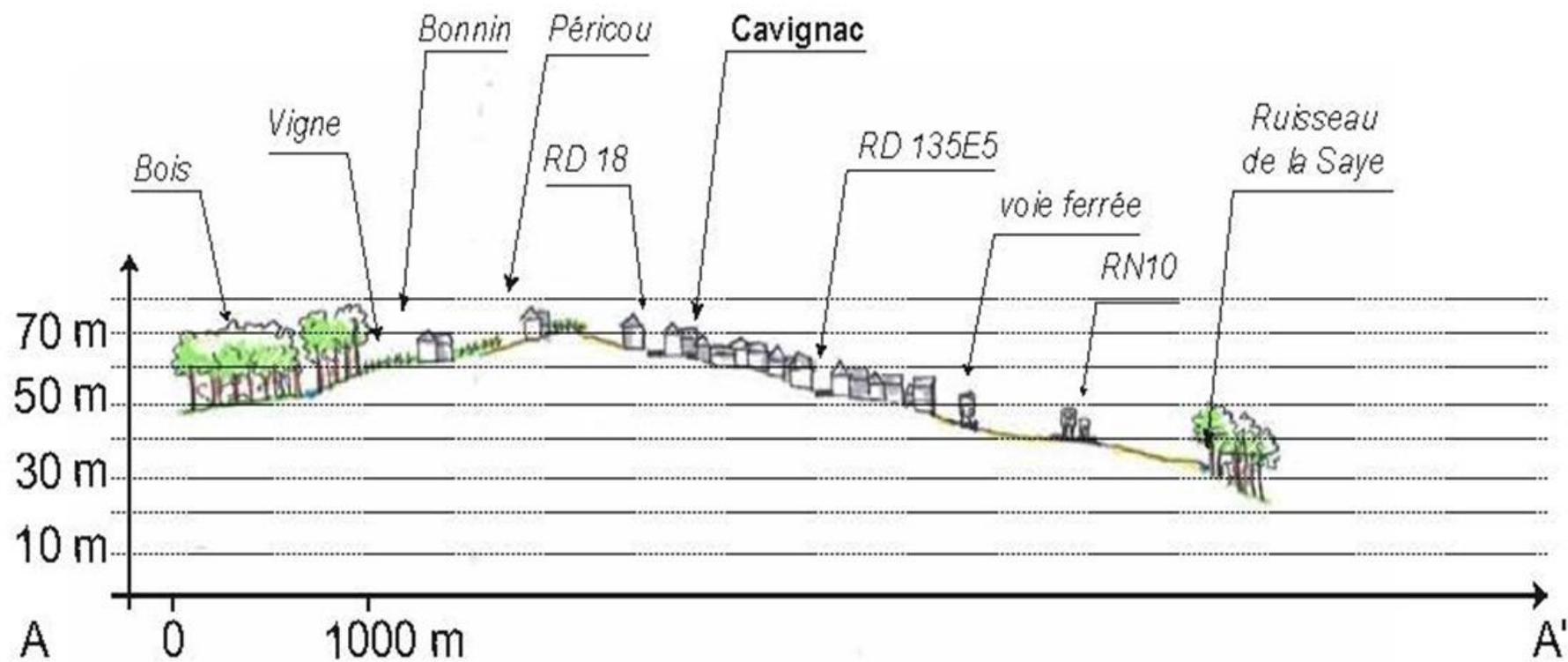
- **Une offre en logements à diversifier :**
 - La qualité de l'habitat et de son intégration paysagère à renforcer
 - Une mixité sociale à encourager

- **Mettre en cohérence le renforcement d'un cadre de vie de qualité et l'organisation de l'aménagement du territoire :**
 - Un centre-bourg à affirmer comme lieu de vie et de rencontre des habitants de la commune
 - Une urbanisation maîtrisée qui optimise les réseaux et les équipements
 - Une mise en réseau et un développement des espaces publics
 - Des projets structurants qui orientent l'urbanisation

Rappel des principaux constats du diagnostic

Pour l'état initial de l'environnement





Les paysages

Les axes structurants :

-  Route Nationale 10
-  Voie SNCF
-  Ligne à Grande Vitesse

Les axes de découverte :

-  Axe principal (RD 135 E5 - RD 18)
-  Axe secondaire (RD 249 - Voie communale)

Les points d'appel visuel :

-  Point de convergence : Eglise / Château d'eau
-  Point de vue majeur
-  Point de vue secondaire
-  Secteur de dysharmonie

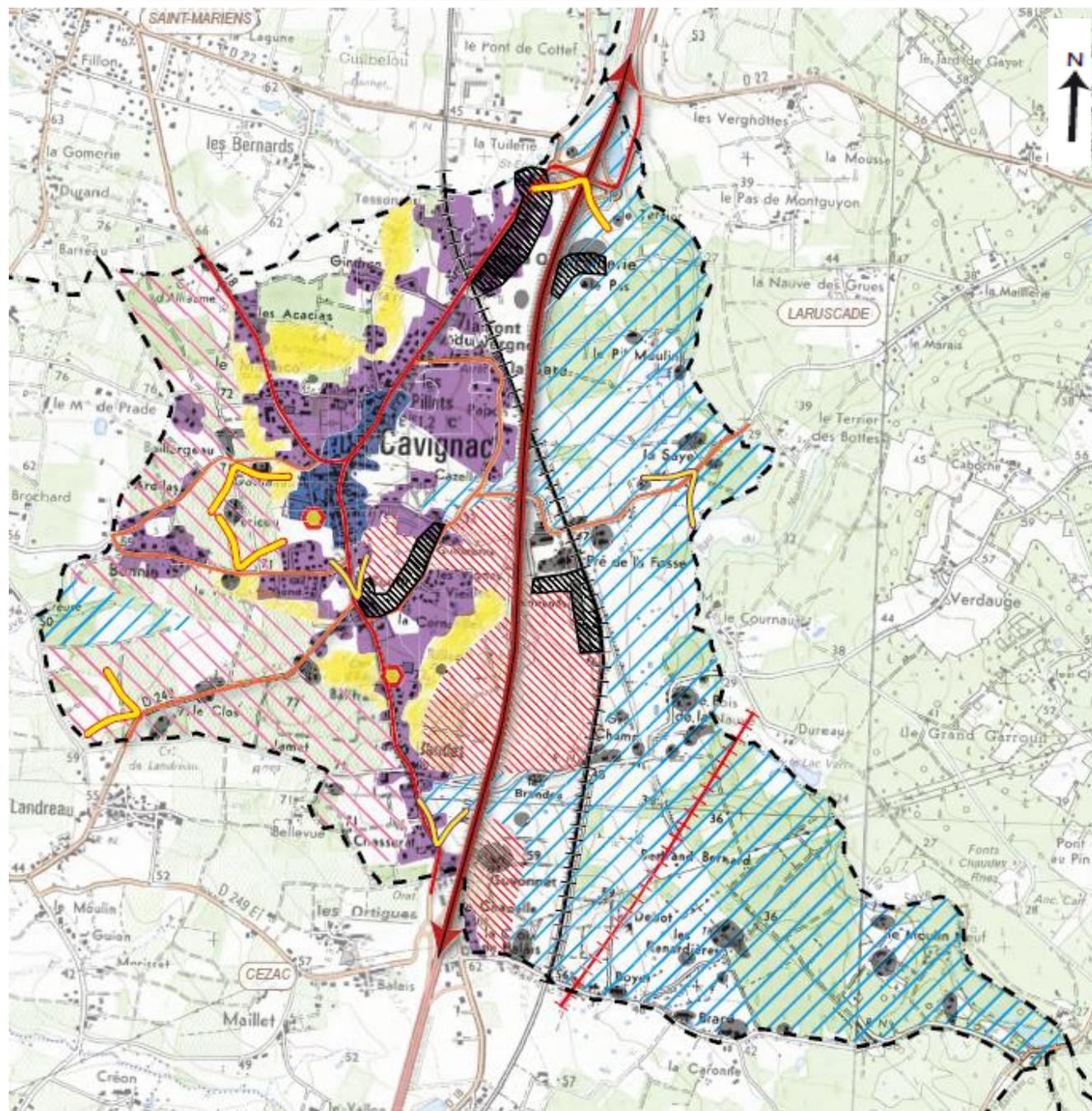
Les différentes unités paysagères :

Les espaces agricoles et naturels :

-  La vallée de la Saye et de ses affluents
-  Les terrasses viticoles
-  Les zones de contact
-  Les secteurs enclavés

Les espaces bâtis :

-  Bourg originel et premières extensions
-  Extension du bourg autour des axes de communication
-  Bâti isolé



Les enjeux environnementaux du territoire

Environnement :

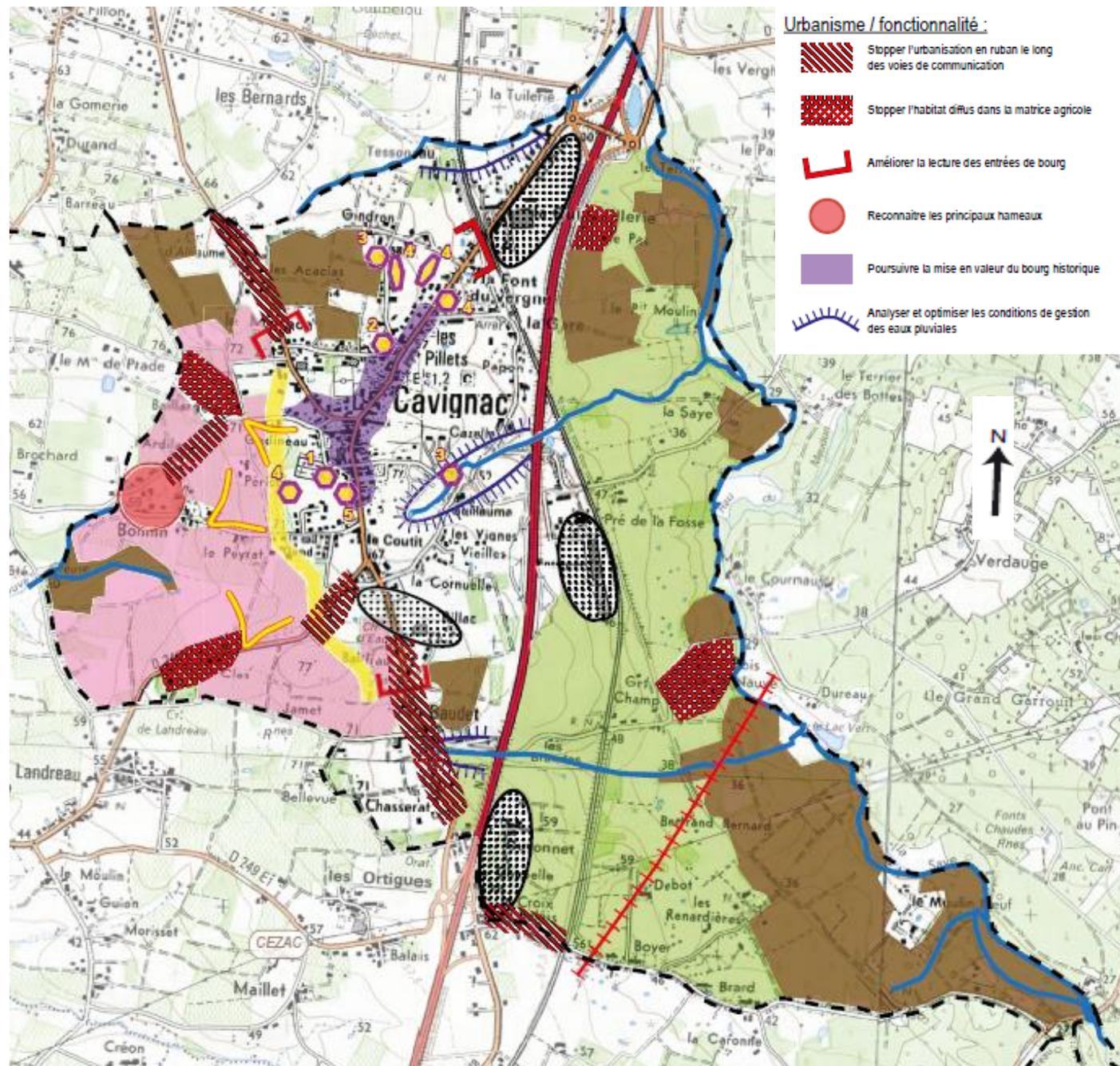
-  Conserver l'intégrité du réseau hydrographique et des milieux humides associés
-  Protection des masses boisées structurantes
-  Offrir les conditions du maintien de la présence de milieux prairiaux
-  Offrir les conditions du maintien de la présence d'une activité viticole dynamique
-  Ligne à Grande Vitesse

Paysage / Patrimoine :

-  Reconnaître et mettre en valeur le patrimoine local
 -  1 Eglise
 -  2 Calvaire
 -  3 Lavoir
 -  4 Arbre de qualité
 -  5 Puits
-  Conserver et mettre en valeur les points de vue sur le bourg
-  Optimiser les zones de contact entre tissu urbain et tissu viticole
-  Améliorer l'insertion paysagère des unités industrielles et commerciales

Urbanisme / fonctionnalité :

-  Stopper l'urbanisation en ruban le long des voies de communication
-  Stopper l'habitat diffus dans la matrice agricole
-  Améliorer la lecture des entrées de bourg
-  Reconnaître les principaux hameaux
-  Poursuivre la mise en valeur du bourg historique
-  Analyser et optimiser les conditions de gestion des eaux pluviales



Enjeux majeurs

- La commune abrite des habitats d'espèces ou des espèces présentant un intérêt environnemental (écologique, floristique ou faunistique) ou paysager (grand site classé) **d'intérêt national ou international**.
- Forte valeur écologique et paysagère des espaces bocagers et des boisements associés au **site Natura 2000 de la Saye et du Meudon**.
- Au-delà de l'enveloppe Natura 2000, cette **zone à fort enjeu** couvre l'espace compris entre la Saye et la voie ferrée, puis au Nord après leur croisement, la RN10
- **Réglementation stricte quant aux possibilités d'occupation des sols dans cette zone à fort enjeu**. Seules les activités agricoles et forestières autorisées.

Enjeux de niveau local

- **Trame Verte et Bleue** : maintien et la préservation des **corridors biologiques que sont les ruisseaux affluents de la Saye** et leur ripisylve et création d'espaces tampon non constructibles :
 - Ruisseau des Bernades
 - Ruisseau de Papon
 - Ruisseau le Boudot
 - Ruisseau du Moulin.

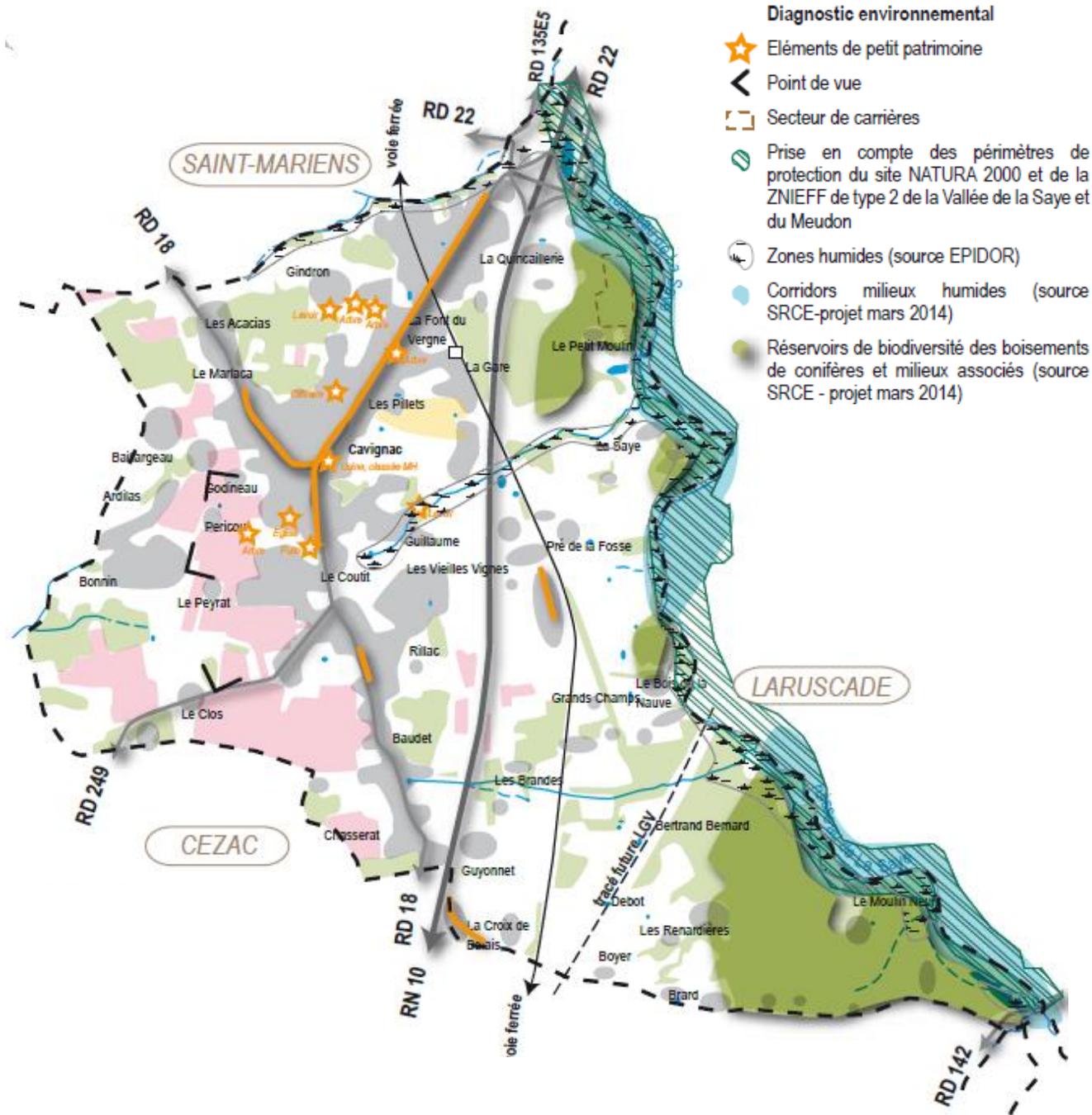
- **Préservation des principaux boisements** en zone naturelle voire en Espace Boisé Classé.

- **Préservation de l'ensemble du terroir viticole** participant fortement de l'identité communale : contrôle de l'urbanisation et zonage agricole strict

- **Gestion harmonieuse des marges du tissu urbain avec l'espace viticole** : règles architecturales strictes et traitement des limites de propriétés (haie, clôture, portail...)

- **Maîtrise environnementale et paysagère des entrées Sud et Nord du bourg sur la RD 18** : stopper un développement relativement anarchique du bâti et sérier les différents espaces et leurs fonctions respectives

Synthèse du diagnostic et enjeux



LEGENDE

Hierarchie des voies

- Route nationale RN10 : traversée périphérique de Cavignac
- Route départementale RD 18 et RD 22 : traversée centrale de la commune vers Saint-Mariens et Cezac, RD 249 : voie secondaire vers Cezac
- Voie ferrée
- Halte ferroviaire
- Tracé de la future LGV (ligne à grande vitesse)

Organisation du territoire

- Territoire boisé
- Territoire à dominante agricole
- Territoire à dominante viticole
- Réseau hydrographique
- Enveloppe urbaine
- Urbanisation pavillonnaire en cours
- Pôle d'emploi et de services

Diagnostic environnemental

- Éléments de petit patrimoine
- Point de vue
- Secteur de carrières
- Prise en compte des périmètres de protection du site NATURA 2000 et de la ZNIEFF de type 2 de la Vallée de la Saye et du Meudon
- Zones humides (source EPIDOR)
- Corridors milieux humides (source SRCE-projet mars 2014)
- Réservoirs de biodiversité des boisements de conifères et milieux associés (source SRCE - projet mars 2014)

Le PADD exprime les objectifs d'une politique volontariste en matière de gestion de la ressource en eau, de l'énergie, de la préservation des terres agricoles et du respect des espaces naturels :

- La maîtrise de la croissance démographique : l'objectif étant d'**accueillir un maximum de 440 habitants supplémentaires entre 2019 et 2029 (+1,9% / an)**
- **Production de 20 logements /an, soit 200 logements sur la période :**
 - 74 logements sur le bâti existant,
 - 126 logements neufs,
 - 7 ha dédiés à l'ouverture de l'urbanisation pour l'Habitat.
- Un **développement urbain maîtrisé** et respectueux de l'environnement (principalement centré sur les secteurs raccordés ou raccordables à terme au réseau collectif d'assainissement)
- Une **restitution des terres agricoles et naturelles majeures**
- L'**optimisation des enveloppes urbaines existantes** en privilégiant le renouvellement urbain
- Une **exigence de qualité environnementale et paysagère** dans les nouvelles opérations d'urbanisme
- La confirmation du rôle et du statut historique de CAVIGNAC comme **pôle local d'activités commerciales, artisanales et de services**

Le PADD exprime les objectifs d'une politique volontariste en matière de gestion de la ressource en eau, de l'énergie, de la préservation des terres agricoles et du respect des espaces naturels :

- Un **développement des zones à vocation économique** en liaison directe avec les réseaux routiers et ferroviaires existants
 - Ouverture de 24,4 hectares à l'urbanisation dédiés principalement au développement des activités économiques
- La mise en œuvre de conditions favorables à l'accueil d'entreprises et à la sédentarisation des actifs locaux
- Le développement d'un **projet de pôle agri-culture-tourisme** grâce au legs du Domaine Yves Courpon (*lieux dits Godineau/Péricou*).





3. LES ORIENTATIONS POLITIQUES



Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la commune de CAVIGNAC, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent de la manière suivante :

- **Orientation politique 1** : développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant une caractéristique rurale sous l'impulsion du futur pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon et concentrant le développement autour du Bourg
- **Orientation politique 2** : mettre en œuvre une politique de développement économique en lien avec le positionnement géographique de la commune et contribuant à la « sédentarisation » des actifs locaux
- **Orientation politique 3** : valoriser le cadre de vie et l'environnement comme atouts d'attraction du territoire et se donner les moyens de fixer une partie de sa population

Orientation politique 1 : développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant une caractéristique rurale sous l'impulsion du futur pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon et concentrant le développement autour du Bourg

Les orientations générales des politiques d'urbanisme

Maîtrise du développement urbain

- **Affirmer les limites de l'enveloppe urbaine.**
- **Ralentir la production de logements** sur le territoire communal afin de se donner le temps d'adapter l'offre de services publics et d'équipements collectifs à la population cavignacaise (nouvelle et ancienne).
- **Proposer des formes urbaines en adéquation avec la demande et en harmonie avec l'existant** (ne plus reproduire des modèles bâtis décontextualisés et souvent mal inscrits dans les sites), avec un bourg et ses abords denses et des zones périphériques plus résidentielles (**densité moyenne : 18 logements/ha**).
- **Identifier précisément les zones d'extension future pour l'habitat et les qualifier** (densité minimale, types d'habitat, fonction sociale attendue, etc.), en cohérence avec les besoins identifiés par la commune, en assurant la mixité des usages et des populations.

Orientation politique 1 : développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant une caractéristique rurale sous l'impulsion du futur pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon et concentrant le développement autour du Bourg

Les orientations générales des politiques d'aménagement

Développement durable du territoire urbain communal

- **Densifier l'enveloppe urbaine existante**, tout en protégeant les zones humides et espaces naturels sensibles identifiés en son sein et en permettant l'aménagement d'espaces verts collectifs (parc aménagé avec stationnement, parcours de santé, ...).
- **Lutter contre le phénomène d'étalement urbain** et organiser spatialement le développement de l'enveloppe urbaine existante dans des proportions mesurées.
- **Proposer un traitement des transitions espace bâti / espace agroviticole**, notamment dans le cadre de l'aménagement des nouveaux quartiers.
- **Maintenir**, au nord du territoire communal, en lien avec Saint-Mariens, une **coupure d'urbanisation au sein des fuseaux bâtis constitués et ainsi conserver un espace de respiration** permettant la lecture du paysage et de la structure ancienne de l'urbanisation.
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre (cheminements doux et densification du bâti)** et restituer des surfaces à vocation agroviticole.
- **Créer les conditions favorables à la ré-implantation d'une unité agricole de maraîchage** au sud du Bourg dans l'objectif de développer des circuits-courts.
- **Créer une régie agricole** suite au legs du Domaine Yves Courpon et **développer un pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon** (lieux dits Godineau/Péricou).

Orientation politique 1 : développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant une caractéristique rurale sous l'impulsion du futur pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon et concentrant le développement autour du Bourg (suite)

<p>Les orientations générales concernant l'habitat</p>	<p>Intégration des problématiques d'écoulement des eaux pluviales dans l'aménagement communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les contraintes locales liées à la gestion des eaux pluviales (remontées de nappes phréatiques notamment) par la mise en œuvre d'un pourcentage d'espace vert pour la gestion des eaux pluviales dans les nouvelles opérations. Créer des ouvrages de rétention des eaux pluviales dans le cadre des zones d'aménagement futur, ces ouvrages pourraient servir de défense incendie (réserve d'eau).
<p>Les orientations générales concernant le développement des communications numériques</p>	<p>Maitrise du développement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des zones de développement urbain concentrées et denses permettant de rentabiliser un investissement public en matière de développement des communications numériques (notamment au nord du territoire communal, là où la fibre optique est déjà présente).

Orientation politique 1 : développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant une caractéristique rurale sous l'impulsion du futur pôle agri-culture-tourisme du Domaine Yves Courpon et concentrant le développement autour du Bourg

Les orientations générales des politiques d'équipement

Mise en réseau, adaptation et développement des équipements et des espaces publics

- **Donner une ambiance urbaine à l'ensemble de la traversée de la ville** (ancienne RN10), aménager et sécuriser les traversées est/ouest et faciliter les cheminements doux.
- **Ré-aménager le groupe scolaire** : création de salles de classes (4), d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque scolaire et municipale,
- **Ré-aménager et optimiser la salle polyvalente**, en remplacement du foyer rural.
- **Prévoir un espace dédié au développement des équipements collectifs**, notamment à vocation sportive et de plein-air, rendus nécessaires par la progression démographique connue sur la commune depuis une vingtaine d'années (lieu-dit « Les Chagnasses »)
- **Aménager la place de la Gare** avec parking éclairé (projet finalisé).
- Etablir des **liaisons douces** entre ces équipements collectifs.
- **Aménager la place de la Mairie** et ses abords en lien, notamment, avec la place de l'Eglise, et le pôle agriculture / tourisme du Domaine Yves Courpon (lieux dits Godineau/Péricou).

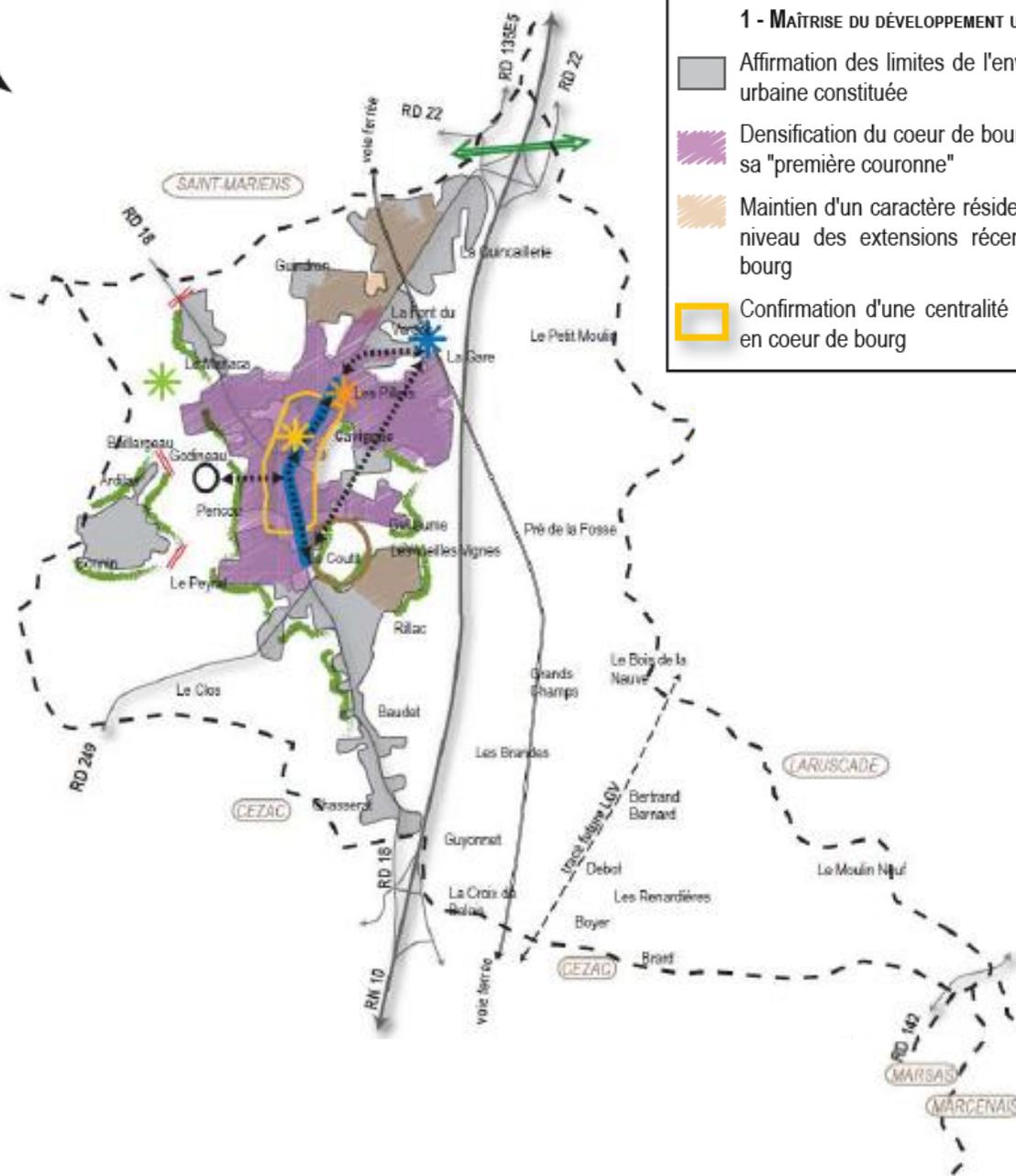


1 - MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

-  Affirmation des limites de l'enveloppe urbaine constituée
-  Densification du coeur de bourg et de sa "première couronne"
-  Maintien d'un caractère résidentiel au niveau des extensions récentes du bourg
-  Confirmation d'une centralité urbaine en coeur de bourg

Orientation Politique n°1 :

Développer et aménager durablement le territoire communal en maintenant son caractère de "village rural"



2 - DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE URBAIN COMMUNAL

-  Arrêt de l'étalement urbain, notamment le long des axes routiers
-  Traitement qualitatif des transitions espaces bâtis / espaces agro-viticoles
-  Maintien d'une coupure d'urbanisation le long de la RD 18, au nord du territoire communal
-  Ré-implantation d'une unité agricole animale et végétale au sud du bourg
-  Création d'une régie agricole et développement d'un pôle agri-culture-tourisme

3 - MISE EN RÉSEAU, ADAPTATION ET DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS

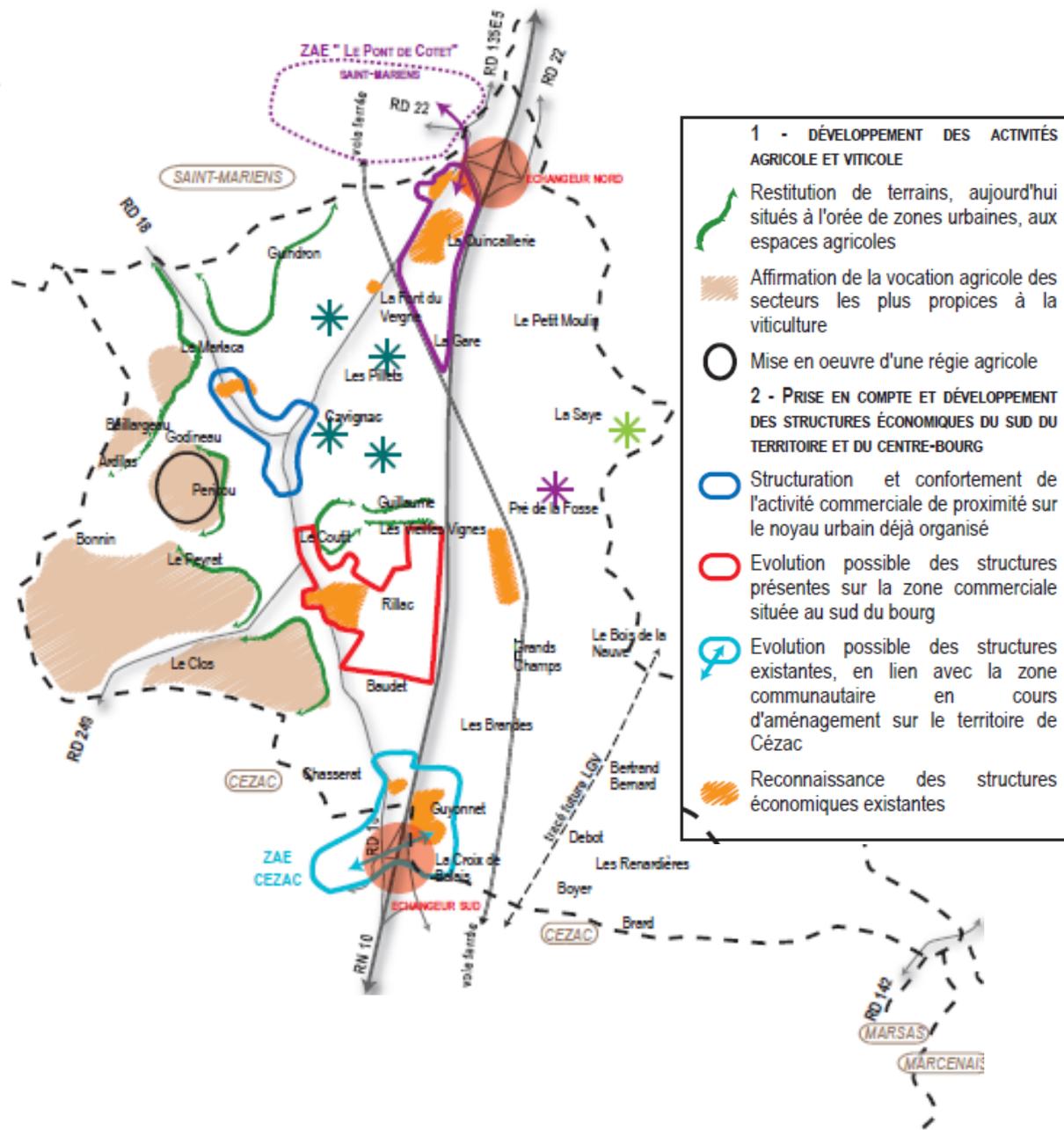
-  Poursuite de l'aménagement et de la sécurisation de la traversée de la ville
-  Ré-aménagement du groupe scolaire
-  Ré-aménagement et optimisation du site du Foyer rural
-  Aménagement de la place de la Gare
-  Etablissement de liaisons douces entre les principaux équipements collectifs
-  Ré-aménagement du stade municipal

Orientation politique 2 : mettre en œuvre une politique de développement économique en lien avec le positionnement géographique de la commune et contribuant à la « sédentarisation » des actifs locaux

<p>Les orientations générales des politiques de protection des espaces agricoles</p>	<p>Développement des activités agricoles et viticole</p>	<ul style="list-style-type: none"> Restituer leur vocation agricole affirmée à des terrains aujourd'hui situés à l'orée de zones urbaines. Affirmer la vocation agricole de certains secteurs très propices à la viticulture notamment (ouest et sud-ouest du territoire communal), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régie agricole future du Domaine Yves Courpon (lieux dits Godineau/Péricou).
<p>Les orientations générales concernant le développement économique et l'équipement commercial</p>	<p>Dynamisation du tissu commercial et services de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Structurer et conforter l'activité commerciale de proximité (hors grandes surfaces) sur le noyau urbain déjà organisé. Favoriser l'implantation de commerces de proximité sur les emplacements vacants du centre bourg. Pérenniser le marché du jeudi.
	<p>Reconnaissance et développement de la zone commerciale du sud du Bourg</p>	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des possibilités d'évolution aux structures présentes sur la zone commerciale du sud du Bourg, en lien avec l'accès sud à la RN10 et ainsi saisir l'opportunité d'une « vitrine » sur la RN10. Mettre à profit la proximité des territoires ruraux du Sud Charente et l'opportunité d'une « vitrine » sur la RN10 pour proposer une offre attractive pour l'implantation de nouvelles entreprises.

Orientation politique 2 : mettre en œuvre une politique de développement économique en lien avec le positionnement géographique de la commune et contribuant à la « sédentarisation » des actifs locaux (suite)

Les loisirs	Reconnaissance de la zone d'activités du sud du territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des possibilités d'évolution aux structures en lien avec la zone communautaire en cours d'aménagement, en limite communale, sur le territoire voisin de Cézac (échangeur sur la RN10 - « Les Ortigues »).
<p>Les orientations générales concernant le développement économique et l'équipement commercial</p> <p>Les orientations générales concernant le développement des communications numériques</p>	Prise en compte de projets touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager en cœur de Bourg des espaces publics dédiés aux loisirs et à la détente (lieux dits Papon, La Gare et Fond du Vergne), venant en complément d'espaces résidentiels qui en sont dépourvus. ▪ Permettre la réalisation d'un projet d'aménagement d'un lieu de réception et de salles de séminaires au lieu-dit Pré de La Fosse. ▪ Développer un projet touristique et pédagogique en lien avec la valorisation du site Natura 2000, au lieu-dit Pré de La Fosse.
	Confortement de la zone d'activités communautaire du nord du territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager, de façon qualitative et paysagée, la zone d'activités de compétence communautaire du nord du territoire communal, en harmonisant les éléments constitutifs de cette zone : signalétique, essences plantées, clôtures, couleur de bardages, ..., ▪ Renforcer les liens de la zone d'activités de compétence communautaire du nord du territoire communal avec la zone communautaire du Pont de Cotet toute proche, ▪ Raccorder le nord du territoire communal au réseau de fibre optique déjà présent sur ce secteur.



- 1 - DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLE ET VITICOLE**
- Restitution de terrains, aujourd'hui situés à l'orée de zones urbaines, aux espaces agricoles
 - Affirmation de la vocation agricole des secteurs les plus propices à la viticulture
 - Mise en oeuvre d'une régie agricole
- 2 - PRISE EN COMPTE ET DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES DU SUD DU TERRITOIRE ET DU CENTRE-BOURG**
- Structuration et confortement de l'activité commerciale de proximité sur le noyau urbain déjà organisé
 - Evolution possible des structures présentes sur la zone commerciale située au sud du bourg
 - Evolution possible des structures existantes, en lien avec la zone communautaire en cours d'aménagement sur le territoire de Cézac
 - Reconnaissance des structures économiques existantes

Orientation Politique n°2 :

Mettre en oeuvre une politique de développement économique en lien avec le positionnement géographique de la commune et contribuant à la "sédentarisation" des actifs locaux

- 3 - CONFORTEMENT DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE DU NORD DU TERRITOIRE COMMUNAL**
- Aménagement qualitatif et paysagé de la zone d'activités de compétence communautaire, et harmonisation des éléments constitutifs de cette zone
 - Renforcement des liens de la zone d'activités communautaire avec la zone du Pont de Cotet (Commune de Saint-Mariens)

- 4 - PRISE EN COMPTE DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS À L'EST DU TERRITOIRE COMMUNAL**
- Aménagement d'espaces publics dédiés aux loisirs et à la détente
 - Réalisation d'un lieu de réception et de salles de séminaire
 - Développement d'un projet touristique et pédagogique en lien avec Natura 2000



Orientation politique 3 : valoriser le cadre de vie et l'environnement comme atouts d'attraction du territoire et se donner les moyens de fixer une partie de sa population

Les orientations générales concernant les transports et les déplacements

Facilitation de la mobilité

- **Développer, hiérarchiser et sécuriser les déplacements sur le territoire communal** : mettre en œuvre un réseau de cheminements doux convergeant vers le centre-bourg et mettant en rapport les différents quartiers d'habitat de la commune et les zones commerciales et les quartiers d'habitat.
- **Organiser et optimiser l'offre en stationnement, requalifier les espaces publics** en misant sur le piéton, en lui donnant priorité, sans exclure la voiture, dans un équilibre délicat mais indispensable (notamment dans le cadre de l'aménagement de la partie arrière de la mairie).

Orientation politique 3 : valoriser le cadre de vie et l'environnement comme atouts d'attraction du territoire et se donner les moyens de fixer une partie de sa population

Les orientations générales des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

Prise en compte de l'environnement comme un élément essentiel du développement communal

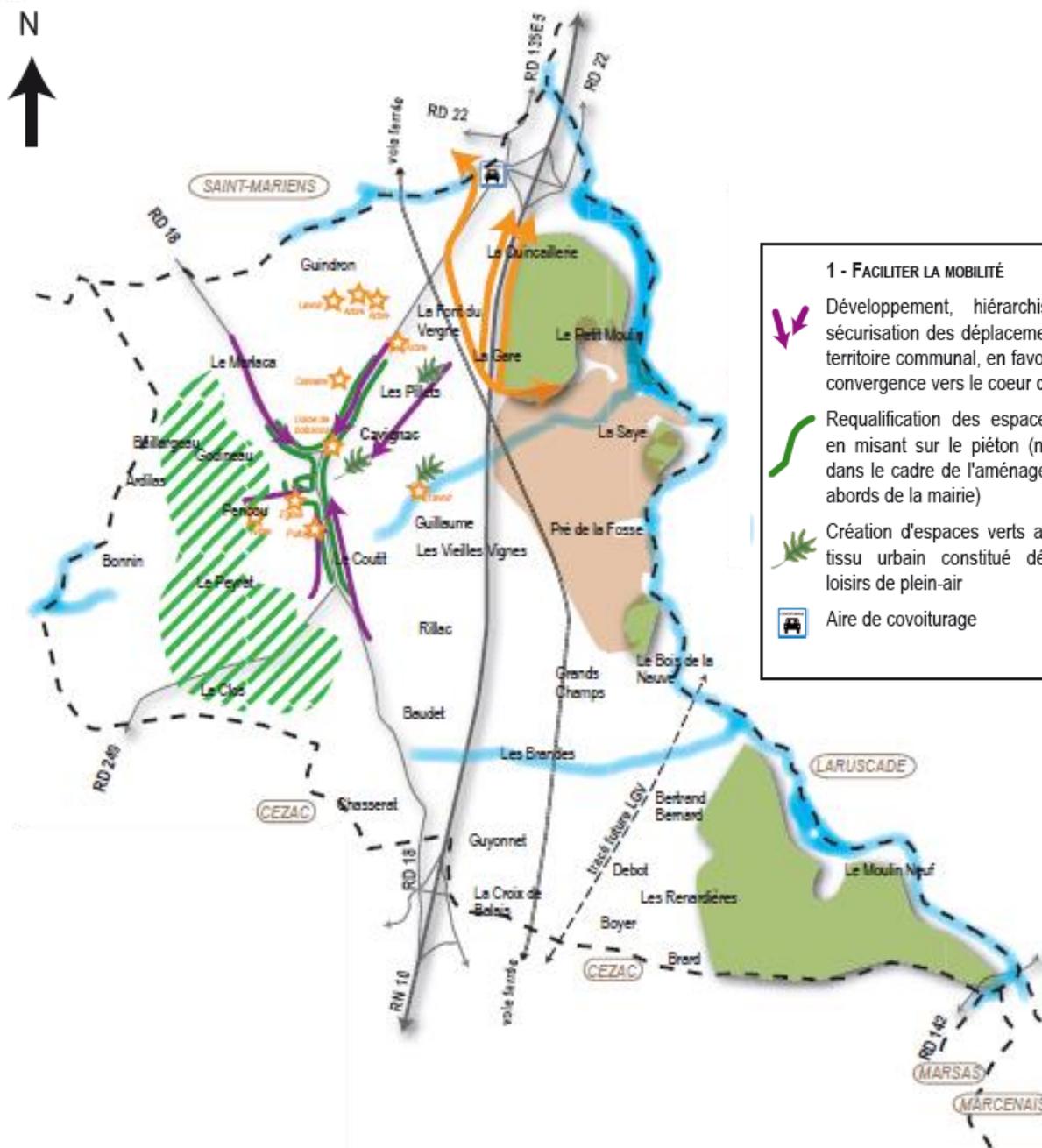
- **Conserver l'intégrité du réseau hydrographique et des milieux humides associés.**
- **Protéger les boisements de feuillus de bord de cours d'eau (ripisylve) dans un objectif de protection de la biodiversité.**
- **Protéger les boisements de conifères et milieux associés identifiés comme réservoirs de biodiversité (SRCE).**
- **Valoriser les espaces intégrés dans l'inventaire Natura 2000 par la promotion d'un projet touristique et pédagogique.**
- **Maintenir la présence de milieux prairiaux, à l'est du territoire communal.**
- **Favoriser le développement urbain dans les secteurs raccordés ou raccordables à l'assainissement collectif, dans le cas contraire des micro-stations seront mises en place.**
- **Mettre en valeur les espaces agricole, viticole et forestier exploités par la régie du Domaine Yves Courpon.**

Orientation politique 3 : valoriser le cadre de vie et l'environnement comme atouts d'attraction du territoire et se donner les moyens de fixer une partie de sa population

Les orientations générales des politiques de paysage

Valorisation de l'image communale

- **Donner à connaître et mettre en valeur le petit patrimoine local** : église, calvaires, lavoirs, arbres d'intérêt, puits, ...
- **Valoriser qualitativement le paysage de la zone d'activités de compétence communautaire** du nord du territoire communal, 1er signal de CAVIGNAC depuis la RN10 et plus globalement améliorer l'insertion paysagère des unités industrielles et commerciales.
- **Mettre en œuvre une palette végétale sur le territoire communal** afin de lutter contre la banalisation des structures végétales et l'uniformisation du paysage urbain communal.
- **Harmoniser les constructions futures, le paysage architectural.**
- **Créer des espaces verts collectifs dédiés aux loisirs de plein-air** dans le tissu urbain dense
- **Développer le patrimoine naturel** dans le cadre de la future régie agricole.
- **Développer et partager le patrimoine naturel communal du Domaine Yves Courpon** (lieux dits Godineau/Péricou).



Orientation Politique n°3 :

Valoriser le cadre de vie et l'environnement comme atouts d'attraction du territoire et se donner les moyens de fixer une partie de sa population

1 - FACILITER LA MOBILITÉ

-  Développement, hiérarchisation et sécurisation des déplacements sur le territoire communal, en favorisant leur convergence vers le coeur de bourg
-  Requalification des espaces publics en misant sur le piéton (notamment dans le cadre de l'aménagement des abords de la mairie)
-  Création d'espaces verts au sein du tissu urbain constitué dédiés aux loisirs de plein-air
-  Aire de covoiturage

2 - PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT COMME UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

-  Conservation de l'intégrité du réseau hydrographique et des milieux humides associés
-  Protection des boisements de conifères et milieux associés identifiés
-  Maintien de la présence de milieux prairiaux

3 - VALORISATION DE L'IMAGE COMMUNALE

-  Mise en valeur et identification du petit patrimoine local
-  Valorisation du paysage de la zone d'activités de compétence communautaire du nord du territoire
-  Mettre en valeur et développer les espaces agricoles, naturels et forestiers du Domaine Yves Courpon



Réunion publique :
**« présentation des orientations générales du Projet
d'Aménagement et de Développement Durables »**

MERCI DE VOTRE ATTENTION